

La Chambre d'agriculture de la Corrèze est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation

L'Etat a créé un repère fiable et unique pour certifier la qualité du processus de délivrance des actions concourant au développement des compétences. Le processus d'attribution de la marque QUALIOPi est rigoureux et normé. Il permet d'obtenir une certification délivrée par des organismes certificateurs accrédités sur la base du référentiel national unique. Cette certification sera obligatoire à partir janvier 2022 pour les organismes de formation qui veulent que leurs stagiaires bénéficient de financement de la formation professionnelle (VIVEA, OCAPIAT, Etat, Région, Pôle emploi...)

La Chambre d'Agriculture de la Corrèze a obtenu la certification QUALIOPi le 17 Mai 2021.

Avec cette nouvelle certification, la Chambre d'agriculture de la Corrèze :

- **renforce ses exigences et son processus de formation pour améliorer toujours plus ses services**
- **garantit aux exploitants agricoles le financement de tout ou partie de leurs formations réalisées avec la Chambre d'Agriculture**
- **mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.**

N° 2021/91473.2

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE

N° de déclaration d'activité : 7419P002319
N° SIREN : 181902024

pour les activités suivantes :
for the following activities:

REALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

**CORREZE - PUY-PINÇON - IMMEUBLE CONSULAIRE - TULLE EST - BP 30 FR - 19001 TULLE CEDEX
9 RUE JULES BOUCHET - ZI CANA OUEST FR - 19100 BRIVE
1 RUE DES FONTAINES FR - 19140 SAINT YBARD
AVENUE DE L'ODINE FR - 19200 USSEL**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-05-17

Jusqu'au
Until

2027-05-16



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Soul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification, Scope available on www.cofrac.fr
AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI F 1815.4 08/2023

Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat